Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260428-2026042806-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	27

L'an 2026, le 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues JEHANNO, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 avril 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, ANDRIEUX Sandrine, CATEL Bernard, FABLEC Marie-Noëlle, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LAUDIC Olivier, LORGEOUX Catherine, MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OFFRET Mickaël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, VOURCH Éric, AUDO Philippe, DURAND-HIRTZMANN Véronique, TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- CADORET Soazig, pourvoir à M. JEHANNO, Maire
- NICOLAS-DUFOUIL Nadine, pouvoir à TANGUY Pierrick

A été nommée Secrétaire de séance : Michel TALMON

2026042806 – ECOLE NOTRE DAME DU PLASKER – CONTRAT D'ASSOCIATION 2026

Il est exposé à l'assemblée que l'école privée Notre Dame du Plasker est sous contrat d'association avec l'Etat. De ce fait, la Collectivité doit verser à l'école une participation correspondante au coût d'un élève de l'école publique.

Pour 2025, le coût élève est le suivant :
- 1 218.01€ pour un enfant de maternelle (1 350.10 € en 2024, 1 427,12 € en 2023)
- 535.39 € pour un enfant d'élémentaire (566.02 € en 2024, 595.08 € en 2023)

Il est rappelé que, comme pour l'école publique, la commune verse 100% du coût d'un élève Locminois et 50% pour un élève non Locminois.
Le nombre d'enfants à prendre en compte est de :
- Maternelle : 103 Locminois et 23 hors commune soit un montant de : 139 461.73 €
(pour rappel 2025 = 150 536.15 € ; 2024 = 191 234.08 €)
- Elémentaire : 171 Locminois et 53 hors commune soit un montant de : 105 740.32 €
(pour rappel 2025 = 118 298.35 € ; 2024= 120 206.16 €)
- Il en ressort un montant total de la participation communale de : 245 202.05 €
(pour rappel 2025 : 268 834.50 € ; 2024 =311 440.24 €)

LE CONSEIL,

- VU le coût d'un élève de l'école maternelle publique
- VU le coût d'un élève de l'école primaire publique
- VU le nombre d'élèves inscrits pour 2025/26 dans chaque établissement,
- VU le nombre d'enfants Locminois et hors Locminé (>1 km),
- VU le contrat d'association conclu en 1996 entre l'État et l'école catholique « Notre Dame du Plasker » de Locminé,
- VU la Commission Vie Municipale (Finances) du 09 avril 2026,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. NICOL, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260428-2026042806-DE

ARTICLE 1 : DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater la participation communale à l'OGEC Notre Dame du Plasker au titre de l'année 2026 pour un montant de : 245 202.05 €,

ARTICLE 2 : DECIDE que le versement de la participation sera effectué comme suit :

- Acomptes déjà versés : 1er acompte 2026 (janvier/mars) :	67 208,63 €	(27.41 %)
- 2ème acompte versé au 1er juin :	104 432.81 €	(42.59 %)
- Solde au 15 octobre :	73 560.61 €	(30.00 %)

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 28 avril 2026
Hugues JÉHANNO
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE